

Avis de renouvellement des membres nommés du CCAS

Dans le cadre du renouvellement du mandat municipal, la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Nommay sera actualisée, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil d'Administration comprend des membres élus par le Conseil municipal ainsi que des membres nommés par le Maire parmi les représentants d'associations œuvrant dans le champ de l'action sociale.

À ce titre, la procédure de renouvellement des représentants associatifs est ouverte.

Associations concernées

Peuvent candidater les associations intervenant dans les domaines suivants :

- L'insertion et la lutte contre les exclusions
- Le handicap
- Les personnes retraitées et âgées
- Les associations familiales (sur proposition de l'UDAF)

Les associations répondant à ces critères sont invitées à adresser leur candidature au plus tard le 31 mars 2026, selon les modalités suivantes.

Par mail : mairie@nommay.fr

Par courrier : Mairie de Nommay
20 Grande rue
25600 NOMMAY